

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301355-20220414-2022_99-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2021 de la communauté de communes
Les Coteaux Bordelais



les coteaux
bordelais
communauté de communes

SOMMAIRE

Présentation / p2	La défense de l'environnement / p14
Présidence et conseillers / p3	La valorisation du territoire / p15
Les pôles de travail / p4	Petite enfance, enfance, jeunesse / p15
L'équipe administrative / p5	Actions sociales / p17
Les grandes compétences / p5	Culture / p20
Les moyens d'actions / p6	Sport / p21
L'exécution du budget 2020 / p8	Communication / p22
Le soutien à l'activité économique / p12	Annexes / p23
Les mobilités / p12	

PRÉSENTATION

Ce rapport d'activités, établi par Christian Soubie, président de la communauté de communes, présente les actions de l'intercommunalité en 2021. Il doit permettre aux élus municipaux, acteurs du quotidien de la communauté de communes, en conseil municipal d'organiser un débat sur les réalisations communautaires. Le compte administratif de la communauté de communes est joint au présent rapport à l'attention du conseil municipal.

Les compétences statutaires

- développement économique (zones d'activités ; actions de développement ; conseils ; études ; valorisation ; tourisme),
- aménagement de l'espace (compatibilité des PLU, aménagement foncier et rural, ZAC nouvelle),
- GEMAPI,
- voirie d'intérêt communautaire,
- logement social,
- politique de la ville et maison des services publics,
- élimination et valorisation des déchets,
- protection et mise en valeur de l'environnement,
- actions sociales (maintien à domicile, petite enfance, jeunesse et temps libre, prévention de la délinquance...),
- équipements et actions culturels et sportifs d'intérêt communautaire.



Bertrand Gautier
1^{er} VP



Christian Soubie
Président



Alain Bargue
5^{ème} VP



Céline Deligny Estouvert
4^{ème} VP



Nathalie Maviel
2^{ème} VP



Thierry Genetay
3^{ème} VP



Marie-Jeanne Sokolovitch
6^{ème} VP



Patrick Bonnier
7^{ème} VP

Le Bureau peut être élargi en conférence des maires permettant ainsi d'intégrer à ses travaux, Frédéric Couso, maire de Croignon.

LES 29 DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES

BONNETAN

- Alain Bargue
- Dominique Derue

CAMARSAC

- Marie-Jeanne Sokolovitch
- Hervé Cazenabe

CROIGNON

- Patrick Bonnier

POMPIGNAC

- Céline Deligny Estouvert
- Gérard Sébie
- Hélène Le Roux
- Loïc Vidal

CARIGNAN DE BORDEAUX

- Thierry Genetay
- Isabelle Passicos
- Christophe Colinet
- Sandrine Alabeurthe
- Laurent Jansonnne
- Frank Monteil

FARGUES SAINT-HILAIRE

- Bertrand Gautier
- Natalie Roca
- Frédéric Garcia
- Florence Allais

TRESSES

- Christian Soubie
- Annie Mureau Lebret
- Christophe Viandon
- Roselyne Diez
- Jean-Antoine Biscaïchipy
- Catherine Lageyre
- Axelle Balguerie

SALLEBŒUF

- Nathalie Maviel
- Carlos Ferreira Da Silva
- Emmanuel Kersaudy

LES PÔLES DE TRAVAIL

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301355-20220414-2022_99-DE

Christian Soubie place sa présidence sous le signe de la transversalité et d'une gouvernance participative. Ainsi, il a souhaité que chaque Vice-président soit chargé de l'animation d'un pôle de compétences autour de plusieurs commissions. Christian Soubie a décidé d'ouvrir très largement les commissions afin de renforcer le lien avec les communes et de permettre à tous les conseillers municipaux souhaitant s'investir de trouver un espace de travail à la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais ».

Ces commissions sont à la base d'une réflexion collective autour des thématiques de leur ressort. Elles assurent leur mission, sous la responsabilité des animateurs de pôles. Le Bureau peut ainsi faire une synthèse des travaux des diverses commissions et soumettre les projets au vote du conseil communautaire qui reste la seule instance en capacité de prendre les décisions qui engagent la communauté de communes.

PÔLE AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET DÉVELOPPEMENT

Ce pôle est dédié au développement économique, à l'aménagement des espaces, coopération urbaine et relations avec le SYSDAU. Bertrand Gautier anime également le plan communautaire des déplacements, liaisons douces et mobilités. Un groupe thématique s'appliquera à défendre les intérêts des collégiens et lycéens du territoire quant à la carte scolaire du territoire.

PÔLE PROJET ET DYNAMIQUE DE TERRITOIRE

Les missions de ce pôle concernent le développement de la démocratie locale (projet de territoire, conseil de développement, lien avec les communes, conseil de la vie locale et associative...). La valorisation du patrimoine touristique est également une compétence dont Thierry Genetay a la charge. Les questions liées à l'open data, le RGPD, la sécurité informatique ainsi que la sécurité et la tranquillité incombent à cette délégation.

PÔLE PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE PRÉSERVATION DES GÉNÉRATIONS FUTURES

Nathalie Maviel est en charge de la petite enfance avec les crèches et le RAM et des politiques enfance et jeunesse. Dans ce pôle, une commission est dédiée à la sensibilisation et à l'éducation au développement durable et à l'environnement.

PÔLE CULTURE, SPORT ET MUTUALISATION DES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS

La mission de Céline Deligny Estover est principalement la mise en valeur des politiques culturelles et sportives du territoire. Le deuxième volet de ce pôle est un véritable enjeu lié aux perspectives de mutualisation des équipements culturels et sportifs.

PÔLE VOIRIE ET BÂTIMENTS

La communauté de communes gère un tiers du patrimoine routier municipal de chacune des 8 communes. Ainsi, la délégation voirie améliore et sécurise l'ensemble de ce réseau communautaire. Au niveau des bâtiments, Alain Bargue est en charge de la qualité avec notamment l'analyse climat énergie, l'économie d'énergie et le schéma directeur de rénovation. Valoriser ce patrimoine est le rôle d'une des commissions de ce pôle avec les questions d'entretien, d'accessibilité...

PÔLE SOLIDARITÉS

Marie-Jeanne Sokolovitch se consacre au fonctionnement du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ainsi qu'aux relations avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et avec les associations. Les défis de ce pôle seront liés au développement social, à la lutte contre la précarité, à l'inclusion et à la favorisation de l'autonomie.

PÔLE ÉCONOMIE INNOVANTE

La promotion du territoire est le maître-mot de cette délégation qui comprend l'économie sociale et solidaire, la biodiversité, la gestion des espaces sensibles, des milieux aquatiques et la prévention des inondations, le projet alimentaire de territoire... dont Patrick Bonnier est en charge.

LES DÉLÉGATIONS EXTÉRIEURES

La CDC représente les intérêts du territoire auprès de nombreux organismes par l'engagement d'élus communautaires mais également municipaux. Le SYSDAU porteur du ScoT de l'agglomération bordelais (métropole et 7 communautés de communes). Le Pôle d'équilibre Territorial et Rural Cœur Entre-deux-Mers dont le rôle est d'accompagner dans la réalisation de projets liés au développement local. Le SEMOCTOM avec la collecte et le traitement des déchets, leur tri et valorisation et l'exploitation des déchèteries.

Entre-deux-Mers Tourisme assure en tant qu'office de tourisme une mission de service public déclinée en trois points : l'accueil et l'information des clientèles, la promotion touristique, la coordination et l'animation des professionnels. Gironde Numérique pour l'aménagement numérique. Les syndicats du Gua, SIETRA et SMER pour le Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations. Le SIAEPA pour l'assainissement collectif. Le SIGAS qui assure les informations familles, assistantes sociales et l'accompagnement des personnes fragiles.

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301355-20220414-2022_99-DE

Michaël Ristic
Directeur général
des services



Mélanie Dal-Cin
Secrétaire



Cynthia Gardien
Animatrice
Relais Assistantes
Maternelles



Laetitia Bonneau
Responsable comptabilité
finances et bâtiments
Agent de prévention



Camille Vonthron
Chargée
de communication



Cécile Thomas
Coordinatrice petite enfance,
enfance, jeunesse



Cathy Durut
Coordinatrice
action sociale



José Santiago
Conseiller
numérique



LES GRANDES COMPÉTENCES

La communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » est un établissement public de coopération intercommunale regroupant 8 communes et un peu plus de 20 000 habitants.

La communauté de communes est organisée autour de deux grands principes.

Le principe de spécialité : la communauté de communes ne peut agir que dans les domaines où elle a été habilitée à le faire. Elle n'a pas de compétence générale à la différence de la commune.

L'État peut imposer le transfert de compétence des communes vers la communauté de communes (développement économique, GEMAPI, OM...), mais surtout les communes peuvent décider de transférer certaines compétences à la communauté de communes (voirie, enfance – jeunesse ...).

Le principe d'exclusivité : lorsque le transfert de compétence a eu lieu, la commune ne peut plus intervenir ; pour une même compétence, il ne peut y avoir qu'une entité responsable : la commune ou la communauté de communes. Du moins, normalement car il y a naturellement de nombreuses exceptions guidées par le fameux « intérêt communautaire ».

Certaines compétences peuvent être coupées en deux en fonction de la définition de l'intérêt communautaire. Ce qui n'est pas d'intérêt communautaire reste dans le giron communal. Ainsi, il y a des voies communales d'intérêt communautaire et d'autres pas, ainsi les communes et la communauté de communes peuvent développer leurs propres actions culturelles et sportives.

Actuellement, les grands champs de compétences de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » sont le développement économique, l'aménagement de l'espace, les mobilités, la gestion des déchets et le combat en faveur de l'environnement, le tourisme, l'enfance et la jeunesse, l'action sociale, la culture et le sport.

LES MOYENS D'ACTIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301355-20220414-2022_99-DE

Humains

La communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » repose sur ses forces humaines : les 29 hommes et femmes qui forment le conseil communautaire accompagnés de l'ensemble des conseillers municipaux qui sont investis au quotidien sur le terrain, mais aussi l'équipe administrative de la communauté.

Le monde associatif est également un pilier de ce territoire. Sans lui, la capacité d'intervention serait moindre. Il contribue à la qualité du service public. Des associations sont mandatées pour assurer le fonctionnement de nos multi-accueil, de nos accueil de loisirs, du portage de repas...

Des bénévoles sont engagés au quotidien pour faire vivre le territoire. Sans eux, la vie culturelle et sportive serait bien moins dense.

Ressources financières

L'État confie aux collectivités la gestion directe de compétences et pour leur permettre d'agir. Il leur verse des dotations.

Ces dotations connaissent une baisse sensible depuis quelques années. Cette diminution est d'autant plus forte que l'État prélève un fond de péréquation pour soutenir les communautés de communes les plus fragiles.

En créant les communauté de communes, l'État a prévu que les communes leur transfèrent l'impôt économique perçu sur le territoire. Jusqu'en 2010, il s'agissait de la taxe professionnelle unique que l'État a supprimé. Désormais, la communauté de communes perçoit une contribution économique territoriale composée essentiellement de la contribution foncière des entreprises et de la contribution à la valeur ajoutée des entreprises, mais aussi une part de la taxe foncière et un fragment de la taxe d'habitation. Toutefois, elle reverse une partie des recettes fiscales perçues sur le territoire à l'État.

Années	Fiscalité entreprises	Fiscalité ménages	Compensation	FNGIR	Total fiscalité
2017	2 561 795 €	2 276 976 €	82 246 €	- 524 966 €	4 396 051 €
2018	2 635 645 €	2 396 917 €	85 323 €	- 524 966 €	4 592 919 €
2019	2 819 219 €	2 532 778 €	139 825 €	- 524 966 €	4 966 856 €
2020	3 237 990 €	2 629 234 €	153 519 €	- 524 966 €	5 495 777 €
2021	3 138 256 €	281 964 €	2 824 678 €	- 524 966 €	5 719 932 €

Années	Dotations d'Intercommunalité	Dotations de Compensation	FNPIC	Total dotations
2017	175 241 €	550 268 €	- 123 955 €	603 571 €
2018	172 163 €	538 777 €	- 141 156 €	571 802 €
2019	192 318 €	526 497 €	- 147 628 €	573 206 €
2020	214 251 €	516 782 €	- 177 500 €	555 553 €
2021	243 551 €	506 604 €	- 181 709 €	570 467 €

La suppression de la taxe d'habitation modifie profondément l'architecture fiscale locale. Depuis 2021, l'État compense la perte de recette par une nouvelle dotation (une part de la TVA) déconnectant l'habitat du financement des politiques locales et retirant aux collectivités leur autonomie fiscale.

La Communauté de communes perçoit des subventions de ses partenaires pour soutenir des actions particulières.

La CAF est ainsi un partenaire essentiel pour donner corps aux actions Petite enfance et jeunesse. La région nous soutient pour le TAD, le Département pour les animations autour de CAP33 et des clubs nature.

Pour leurs parts, les communes reçoivent de la Communauté de communes une Attribution de compensation (AC) et une dotation de solidarité communautaire (DSC).

L'attribution de compensation est, par définition stable. Elle correspond à la différence entre le produit de la Taxe professionnelle que la commune ne perçoit plus et les dépenses des services qui ne sont plus à la charge de la

commune. L'opération doit être neutre pour le budget de la Communauté de communes et pour celui de la commune.

Cette attribution ne connaît des évolutions que pour prendre en compte les nouveaux transferts de compétences, comme en 2018 pour prendre en compte le transfert de la compétence GEMAPI.

Années	Bonnetan	Camarsac	Carignan de Bordeaux	Croignon	Fargues St Hilaire	Pompignac	Salleboeuf	Tresses
Depuis 2018	15 868 €	4 395 €	155 967 €	79 389 €	121 021 €	212 835 €	- 191 €	738 436 €

La Dotation de Solidarité Communautaire correspond au soutien que la Communauté de communes apporte au budget des communes. L'organisation de cette dotation est facultative.

Le Conseil communautaire fixe le principe de sa création et le montant de l'enveloppe à la majorité simple.

Le vote des critères de répartition de cette enveloppe doit recueillir une majorité qualifiée et respecter diverses

obligations légales (population, politique sociale, effort fiscal ...)

Depuis 2019, le Conseil communautaire a décidé d'aider au fonctionnement du SDIS par ce biais, la dotation en est diminuée d'autant.

Années	Bonnetan	Camarsac	Carignan de Bordeaux	Croignon	Fargues St Hilaire	Pompignac	Salleboeuf	Tresses
Depuis 2019	31 548 €	39 024 €	93 372 €	21 156 €	70 200 €	50 568 €	44 004 €	170 376 €

EXÉCUTION DU BUDGET 2021

8

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le  décision modificative par le Conseil
ID : 033-243301355-20220414-2022_99-DE

Suite aux votes du budget primitif 2021, du budget supplémentaire, de la décision modificative par le Conseil Communautaire, les résultats d'exécution du budget 2021 sont les suivants :

Le Bureau, sous la responsabilité de Monsieur le Président, a été particulièrement attentif à l'exécution du budget communautaire.

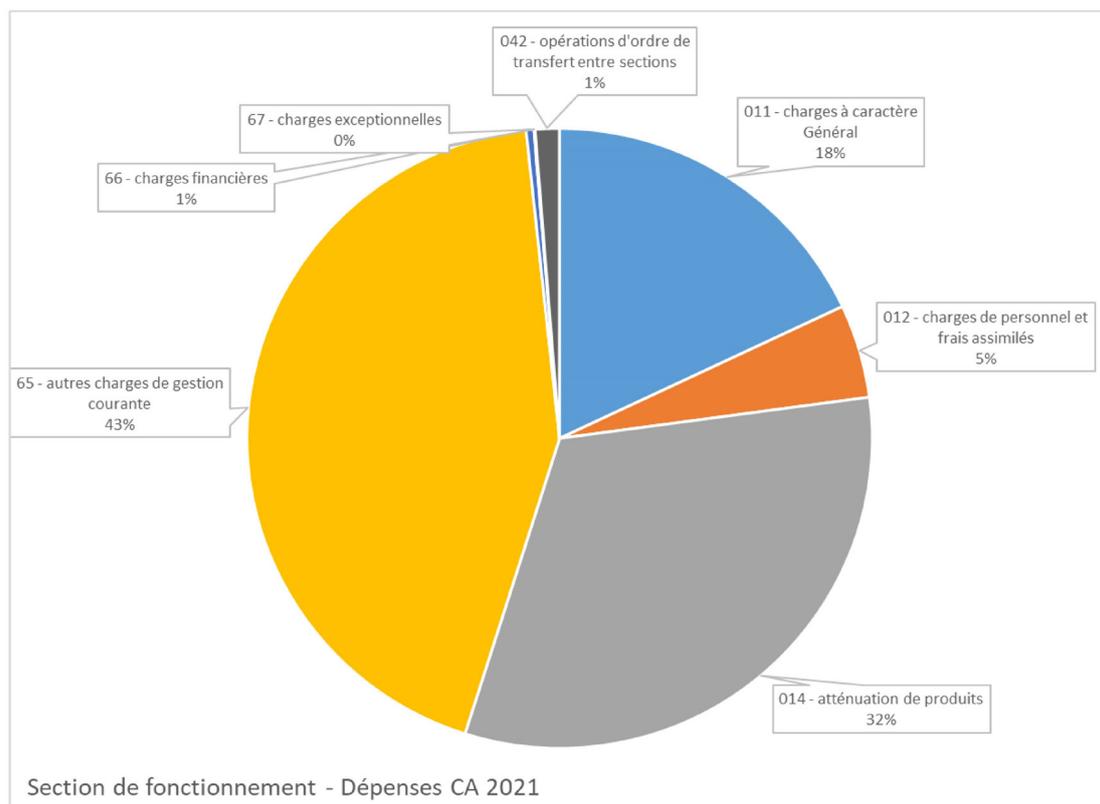
Le budget prévisionnel connaît un haut niveau de réalisation et des efforts permanents sont faits pour dégager des sources d'économies et rationaliser autant que faire se peut les postes de dépenses.

• En fonctionnement :

Cette section fait ressortir un **excédent de clôture de 2 057 653.50 €** auquel s'ajoute l'**excédent de n-1 de 500 000 €**. Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture excédentaire de **2 557 653.50 €**.

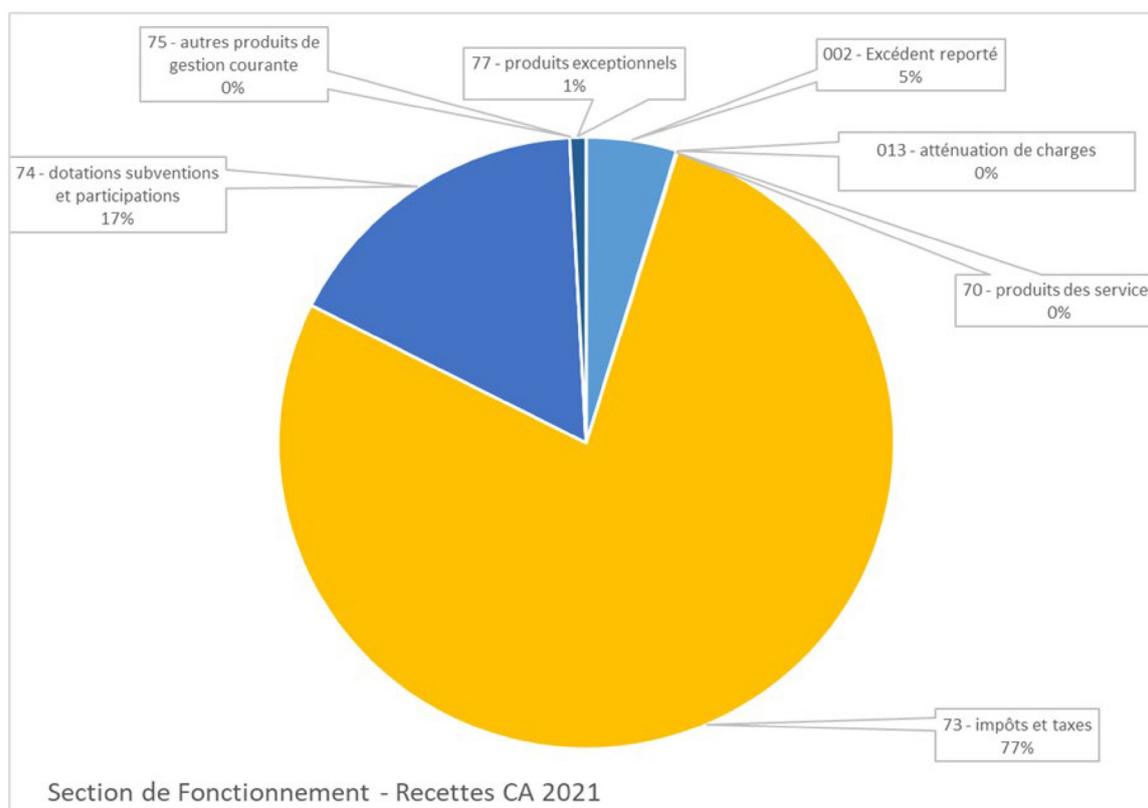
Dépenses de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	TOTAL BP + BS 2021	TOTAL EXECUTE	%
Dépenses - Chapitres budgétaires			
011 - charges à caractère Général	1 866 000,00 €	1 436 359,94 €	77%
012 - charges de personnel et frais assimilés	510 000,00 €	388 778,74 €	76%
014 - atténuation de produits	2 610 500,00 €	2 554 834,00 €	98%
65 - autres charges de gestion courante	3 655 800,00 €	3 462 119,58 €	95%
66 - charges financières	32 800,00 €	32 357,41 €	99%
67 - charges exceptionnelles	48 000,00 €	4 297,30 €	9%
Total Fonctionnement "opérations réelles"	8 723 100,00 €	7 878 746,97 €	90%
022 - dépenses imprévues	250 000,00 €	- €	
023 - virement à la section d'investissement	775 956,00 €	- €	
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	110 000,00 €	100 010,95 €	91%
Total Fonctionnement autres opérations	1 135 956,00 €	100 010,95 €	
Total Fonctionnement Dépenses	9 859 056,00 €	7 978 757,92 €	



Recettes de fonctionnement

Recettes - Chapitres budgétaires	TOTAL BP + BS 2021	TOTAL EXECUTE	%
002 - Excédent reporté	500 000,00 €	500 000,00 €	100%
013 - atténuation de charges	6 000,00 €	5 632,51 €	94%
70 - produits des services	1 635,00 €	1 767,50 €	108%
73 - impôts et taxes	8 159 788,00 €	8 177 434,51 €	100%
74 - dotations subventions et participations	1 191 133,00 €	1 761 594,17 €	148%
75 - autres produits de gestion courante	500,00 €	537,89 €	108%
77 - produits exceptionnels	- €	89 444,84 €	
Total Fonctionnement Recettes	9 859 056,00 €	10 536 411,42 €	107%



• En investissement :

Cette section fait ressortir un excédent de clôture de 909 495.93 € auquel s'ajoute l'excédent N-1 de 276 878.34 €. Le résultat cumulé de cette section, donne un résultat de clôture excédentaire de 1 186 374.27 €.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

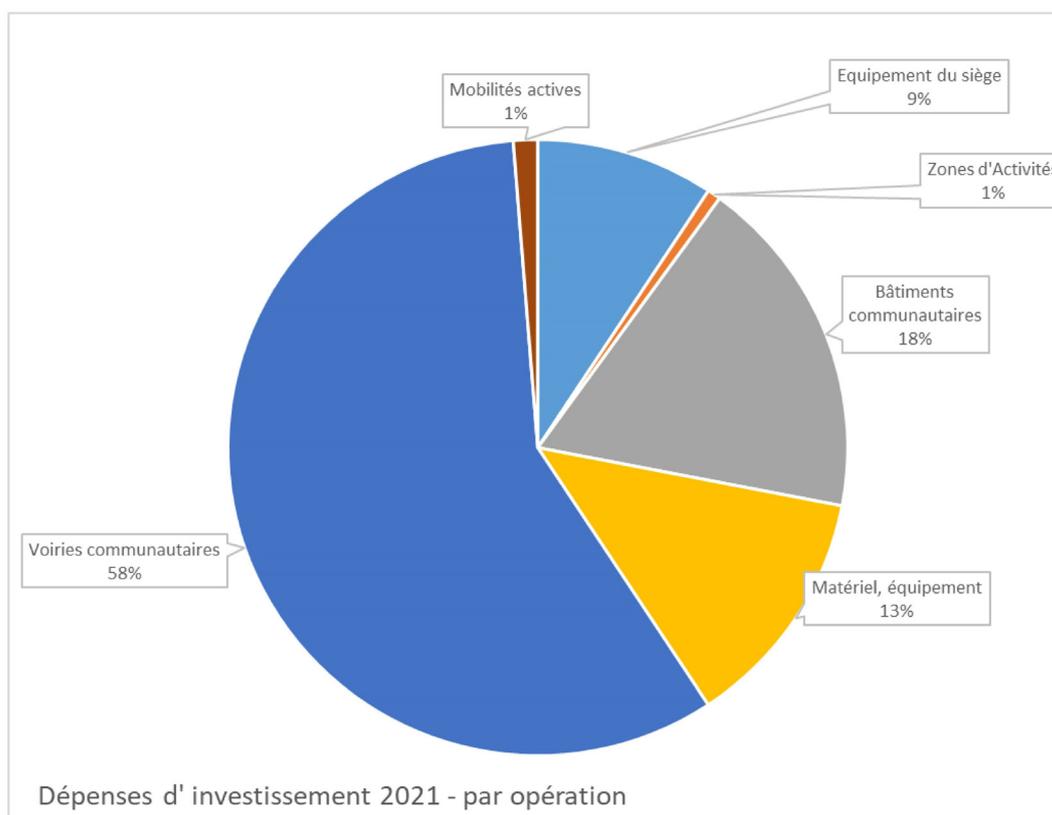
Affiché le

SLOK

RECAPITULATIF INVESTISSEMENT		
	ID : 033-243301355-20220414-2022_99-DEsé	
DEPENSES	3 436 001,13 €	1 541 843,97 €
RECETTES	3 436 001,13 €	2 728 218,24 €

Dépenses par opération

Opération	Désignation	Dépenses 2021		
		BP+RAR+BS+D M	Total Réalisé	%
101	Equipement du siège	122 923,94 €	102 469,39 €	83%
102	Zones d'Activités	111 680,00 €	7 680,00 €	7%
103	Bâtiments communautaires (crèches, CLSH Tresses)	1 217 703,78 €	199 011,10 €	16%
104	Equipement (mobilier structures, équipement culturel)	162 215,34 €	140 140,35 €	86%
105	Voiries communautaires	754 639,07 €	639 796,81 €	85%
106	Chemins / Environnement	80 000,00 €	- €	0%
107	Domaine de la Frayse	50 000,00 €	- €	0%
108	Mobilités actives	240 000,00 €	13 950,00 €	6%
Total des opérations		2 739 162,13 €	1 103 047,65 €	40%



Recettes par opération

Opération	Désignation	BP+RAR+BS+DM	Total Réalisé
103	Bâtiments communautaires (crèches, CLSH Tresses)	69 360,00 €	72 331,98 €
104	Equipement (mobilier structures, équipement culturel)	55 682,00 €	55 682,00 €
105	Voiries communautaires	- €	87 500,00 €
106	Chemins / Environnement	80 000,00 €	
Total des opérations		205 042,00 €	215 513,98 €

Dépenses / recettes hors opération

Dépenses		2021	
Chapitre / Article	Désignation	BP+BS+RAR+DM	Réalisé
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		410 000,00 €	399 399,32 €
16 / 1641	Emprunts -Remboursement Capital	380 000,00 €	369 910,32 €
168758	Autres groupements THD - GN	30 000,00 €	29 489,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		55 000,00 €	32 754,00 €
041/21318	Opération patrimoniales	30 000,00 €	11 784,00 €
041/21752	Opération patrimoniales	25 000,00 €	20 970,00 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues		185 196,00 €	
Chapitre 204 - Subvention d'équipement		46 643,00 €	6 643,00 €
204131	Département (schéma mobilités)	6 643,00 €	6 643,00 €
2041581	Bornes électriques avec SDEEG	40 000,00 €	
Total hors opérations		696 839,00 €	438 796,32 €

Recettes		2021	
Chapitre / Article	Désignation	BP+BS+RAR+DM	Réalisé
001	Solde d'exécution N-1	276 878,34 €	276 878,34 €
021	Virement de la section de fonctionnement	775 956,00 €	
040	Opérations d'ordre	110 000,00 €	100 010,95 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers...		2 013 124,79 €	2 103 060,97 €
10222	FCTVA	100 000,00 €	189 936,18 €
1068	Excédents de fonctionnement	1 913 124,79 €	1 913 124,79 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		0,00 €	
1641	Emprunt d'équilibre	0,00 €	
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		55 000,00 €	32 754,00 €
041/2031	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	30 162,00 €
041/2033	Opérations patrimoniales	5 000,00 €	2 592,00 €
Total hors opérations		3 230 959,13 €	2 512 704,26 €

LE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Les zones d'activités

L'activité économique de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » se structure et se développe essentiellement le long de la RD 936.

La zone d'activité dominante de Tresses continue à s'agrandir depuis plusieurs années. Des constructions sont en cours permettant à de nouvelles entreprises de trouver les espaces propices à leurs activités.

La commune de Sallesbœuf a facilité la création d'une autre zone d'activités près de la RD936. Les constructions des locaux (bureaux et artisans) sont déjà bien avancées, ils seront livrés sous peu.

La Communauté de communes ne pourra se développer, faciliter l'accès à l'emploi de ses habitants et créer de nouvelles recettes fiscales propices au renforcement des services publics à la population qu'en renforçant sa capacité à accueillir des entreprises. Les communes sont à la manœuvre en œuvrant à établir des PLU ouverts aux entreprises. La déviation du bourg de Fargues-Saint-Hilaire est une réelle opportunité tant à Carignan-de-Bordeaux qu'à Fargues-Saint-Hilaire. Il est indispensable que les collectivités publiques aient une vision précise du devenir de ces secteurs.

Par ailleurs, le CAUE a réalisé en 2021 une étude invitant à requalifier et à paysager la zone existante sur Tresses. La mise en œuvre des préconisations devrait pouvoir se faire en 2022 et 2023.

L'accompagnement à la modernisation et la transition numérique des entreprises

En lien avec le Pôle territorial Cœur Entre deux Mers, la Communauté de communes est engagée dans l'accompagnement à la transition numérique des entreprises.

D'abord, la plateforme Ma Ville Mon shopping poursuit son déploiement. Elle permet aux artisans et surtout aux commerçants d'ouvrir une boutique en ligne conjuguant proximité avec l'acheteur et utilisation d'outils moderne de commercialisation.

Ensuite, le conseiller numérique des entreprises accompagne les acteurs économiques du secteur dans leur appropriation des nouvelles technologies pour faciliter leurs activités.

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 033-243301355-20220414-2022_99-DE

Enfin, les élus travaillent à la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement à la modernisation des petites entreprises du territoire. Le travail préparatoire enclenché en 2021 devrait permettre de lancer des actions de soutien dès cette année.

Le soutien à la création et à la reprise d'entreprises

La Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » s'est associée à la région Nouvelle Aquitaine en dotant de 40 000 € un fond d'accompagnement des entreprises en difficultés lors de la période COVID pour faciliter l'accès à des prêts de solidarité et de proximité pour les PME. Ce dispositif local conjugué au dispositif national du Prêt garanti par l'Etat a permis à de nombreux établissements de passer cette période très difficile.

La Région propose aux collectivités de s'inscrire dans un dispositif de plus longue durée en intégrant le réseau « Initiative » et en orientant les prêts au soutien à la création et à la reprise d'entreprises du champ de l'économie sociale et solidaire ou en lien avec le projet alimentaire de territoire.

LES MOBILITÉS : UNE QUESTION CENTRALE POUR LES HABITANTS DES COTEAUX BORDELAIS

Le territoire des Coteaux bordelais, notamment en raison de sa proximité immédiate avec Bordeaux Métropole est au cœur des enjeux des mobilités : mobilités en lien avec la Métropole mais également au sein de son territoire.

La RD 936 est un axe structurant mais elle peut aussi être un barrage, lorsqu'elle est saturée d'Est en Ouest ou lorsqu'il est nécessaire de la traverser du Nord ou Sud. La Communauté de communes, la région Nouvelle Aquitaine, le département de la Gironde et Bordeaux Métropole sont en phase et ont amorcé un travail collectif pour améliorer la situation mais aussi pour faciliter le recours aux solutions alternatives au "tout voiture".

La Communauté de communes « les Coteaux Bordelais », comme les autres communautés du Cœur Entre Deux Mers, a fait le choix de ne pas devenir autorité

organisatrice des mobilités. Ainsi, la Région Nouvelle Aquitaine conserve la compétence pour organiser les mobilités locales (ligne transgironde, transport à la demande ...). Mais, la Région souhaite agir au plus près des territoires pour s'ajuster aux besoins locaux. Il est prévu que les communautés de communes et la Région signent un contrat opérationnel des mobilités permettant à la Région de confier la mise en œuvre d'actions localisées aux communautés (Transport à la demande, incitation aux nouvelles pratiques ...). La négociation va bientôt s'ouvrir.

Mais, le partenariat interinstitutionnel fonctionne sans attendre :

- Ajustement du fonctionnement du transport à la demande lors de la période COVID
- Ajustement du cadencement de la ligne 407
- Ouverture de la déviation de Fargues-Saint-Hilaire conçue pour faciliter l'utilisation de mode de déplacement alternatif à la voiture. Une voie est réservée au bus et au covoiturage. Le département prolongera en 2022 ce dispositif entre le Giratoire de la Louga et celui de belle étoile et a engagé les études en vue de la requalification de la partie en 4 voies entre belle étoile et la rocade. La Communauté de communes est associée pour ce qui concerne l'implantation de futurs parcs relais intermodaux et la réalisation d'infrastructures facilitant l'usage du vélo.

Le schéma vélo

La Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » et ses communes ont décidé de faire des déplacements actifs, et notamment le vélo, une des priorités du mandat en cours.

Le vélo est un outil majeur d'amélioration des conditions de vie. Il apporte comme les autres modes de déplacement actifs un bénéfice positif pour la santé de tous (plus d'activité et moins de pollution...), il apporte des solutions alternatives améliorant le cadre de vie (bruit, pollution, congestion, consommation et imperméabilisation d'espaces, convivialité ...), sans oublier les économies possibles.

Actuellement la pratique du vélo est faible sur le territoire des Coteaux bordelais. En effet, le vélo représente environ 1% de tous les déplacements alors même qu'elle est d'environ 8 % sur Bordeaux Métropole et près de 15% sur la ville de Bordeaux. Mais, elle reste néanmoins assez proche de la moyenne française à 2.3%.

Pour aller plus loin, il a été souhaité, à l'aide d'un schéma directeur vélo, de favoriser la pratique du vélo sur l'ensemble du territoire.

La Communauté de communes, en accord avec les communes, a mandaté Hans KREMERS, consultant en mobilité active, pour l'accompagner dans cette action dans une démarche décentralisatrice. Hans KREMERS a été directement en lien avec des référents communaux qui ont pu, selon les besoins, associer des acteurs locaux. L'année 2021 a été dense.

Cette démarche inclut dans un premier temps un diagnostic précis de l'existant avec ses forces et ses faiblesses afin de définir la première trame d'amélioration. Ce travail a été présenté en réunion publique permettant ainsi d'échanger avec un public d'usagers et de potentiels usagers, puis de finaliser un projet de schéma directeur et un plan d'actions sur la durée de la mandature.

La particularité de ce schéma des Coteaux bordelais est d'impliquer plusieurs acteurs institutionnels. La mise en œuvre va nécessairement engager les divers gestionnaires de voirie : les communes, la Communauté de communes et le Département. La cohérence implique une bonne coopération entre tous ces acteurs.

La stratégie d'intervention vise à la fois :

- Les déplacements à l'échelle intercommunale et hors du territoire communautaire : il s'agit d'aménager en sécurité des itinéraires structurants et de prévoir des espaces de partage des usages pour des déplacements plus longs en évitant les ruptures et les discontinuités à terme ;
- Les déplacements à une échelle communale et inter-quartiers pour des trajets plus réduits, plus de proximité du quotidien pour lesquels une part importante des interventions relèveront du partage des voies et de l'abaissement de la vitesse pour offrir un usage plus sécurisé et pacifié.

Le projet de schéma a été présenté au Vice-président du Département en charge des mobilités et à ses services, qui ont confirmé s'inscrire dans la démarche engagée. Il sera naturellement nécessaire de discuter de façon très détaillée pour bien caler les possibilités d'intervention du Département et ses propres priorisations.

Un schéma directeur vélo cohérent impose 3 volets d'intervention : Travaux d'aménagement, Services, Pédagogie

> **En matière de travaux**, la Communauté de communes entend très rapidement, dès 2022 et 2023, réaliser la majeure partie des actions sur la voirie de gestion communautaire dont elle a directement la responsabilité et qui ont, par elles-mêmes, une cohérence propre. La Communauté de communes engagera également aussi vite que possible les travaux qui nécessitent des acquisitions ou des négociations avec des partenaires extérieurs (Département ou Métropole).

La mise en œuvre du schéma sur les voies communales peut parfois nécessiter une coordination entre les communes pour assurer un phasage cohérent, notamment pour ce qui concerne les connexions. La mise en œuvre du schéma sur les voies départementales en agglomération et surtout hors agglomération demande un temps plus long de calage et d'intégration dans les programmations d'actions du Département et des politiques de co-financement (au niveau départemental, national...)

Le coût global prévisionnel de ce schéma est de plus de 8 millions d'euros HT dont la moitié sur des voies communales. Aussi, la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » proposera aux communes un accompagnement fort pour leur permettre de réaliser la part des travaux qui leur incombe tant en ingénierie qu'en soutien financier. La Communauté de communes apportera un fond de concours aux communes à hauteur de 49% de leur reste à charge HT après octroi des subventions et autres aides. Cet accompagnement financier implique une concertation entre la Communauté de communes et les communes afin d'aboutir à une validation collective des projets bénéficiant de ce soutien.

> **En matière de services**, il est impératif d'offrir aux usagers et aux futurs usagers des lieux de stationnement simple, adapté et sécurisé à proximité des sites desservis (arceaux, box ...) mais aussi des systèmes d'entretien ou de réparation en jalonnement.

> **En matière de pédagogie**, il est indispensable pour créer une culture vélo de transmettre en permanence des informations par tous les moyens possibles (magazine, flyers ..., web, réseaux sociaux, mais aussi sur le terrain). Les actions en direction des écoliers et des collégiens sont prioritaires si l'on veut assurer une nette augmentation de la part modale vélo. Mais les collectivités peuvent aller plus loin dans l'incitation à la pratique de cette nouvelle forme de mobilités avec des formations au bon usage du vélo et au bon entretien de son équipement, des offres de prêts, des aides à l'achat ...

Cette campagne de pédagogie peut facilement s'exprimer en structurant une plateforme de concertation consacré au vélo composée de la Communauté de communes, des communes, d'associations usagers, des élèves et de leurs parents, d'entreprises ...

Les communes et la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » maintiennent leur travail partenarial pour la réfection de leurs voies. Un marché groupé permet une intervention coordonnée. En 2021, la Communauté de communes a engagé plus de 400 K€.

DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

PCAET (Plan Climat Air Énergie)
créé par la loi du 17 août 2015

À l'échelle métropolitaine, il doit être constitué d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale, d'un programme d'actions et d'un suivi de sa mise en œuvre. Il a pour

objectif d'assurer la croissance verte du territoire. Bien que non obligatoire en deçà de 20 000 habitants, la communauté de communes Les Coteaux Bordelais a anticipé ce seuil afin de s'intégrer dans une démarche et une stratégie environnementale pouvant bénéficier à l'ensemble des acteurs engagé sur notre territoire.

Plusieurs ateliers PCAET ont déjà eu lieu pour entre autres ; présenter les enjeux, les outils et propositions des mesures des plans d'actions.

La validation des PCAETs est programmée sous peu.

Réduction déchets

La commission "sensibilisation et éducation au développement durable" propose plusieurs actions.

• Collectes

- > les bouchons en liège au profit d'Agir Cancer Gironde
- > les tubes de dentifrice et brosses à dents usagées au profit des Clowns Stéthoscopes
- > les gourdes de compte au profit des Clowns Stéthoscopes
- > les instruments d'écriture au profit des Clowns Stéthoscopes
- > les emballages cosmétiques au profit des Clowns Stéthoscopes
- > le recyclage des mégots

• Sensibilisation

> Le grand nettoyage de printemps intercommunal est né en 2015. Chaque année une centaine de bénévoles ont permis de collecter en moyenne 1,5 à 2 tonnes de déchets sur le territoire. Ainsi, en 6 ans, nous avons fait en sorte que près de dix tonnes de déchets en tous genres ne gisent plus dans la nature. Il est de notre devoir de préserver la biodiversité et notre environnement.

Ce ramassage vise à sensibiliser les usagers à la pollution des abords de routes qui entraîne une pollution des eaux et des sols. Cette action permet de collecter puis de trier et d'acheminer vers les filières adéquates les différents types de déchets : les ordures ménagères, les déchets plastiques recyclables, l'aluminium, le métal et le verre.

> Des actions de sensibilisation sont organisées notamment dans le cadre du Club nature et Club nature ados ainsi que lors des balades naturalistes organisées en partenariat avec le Domaine de la Frayse et le département.

• SEMOCTOM

Le syndicat milite pour réduire le volume de déchets produits et collectés, il reçoit tout notre soutien. De nombreuses actions sont d'ores et déjà menées sur le terrain dans nos communes.

• Frelons

Un service de neutralisation des nids de frelons asiatique est proposé à la population. Ce service facultatif est offert par la communauté de communes.

Le Relais d'Assistantes Maternelles



• Le RAM organise :

- > Des permanences d'accueil du public (parents, assistantes maternelles, candidates à l'agrément...) au siège du RAM et aussi en itinérance sur le territoire de la Communauté de Communes ; l'animatrice a pour mission de les accompagner sur des questions juridiques entre autres, sur le contrat de travail et sur les droits à la fois des parents employeurs, et des assistantes maternelles.
- > Des actions pour les assistantes maternelles notamment pour le départ en formation, de l'analyse de pratiques et des échanges sur la fonction professionnelle des assistantes maternelles.
- > Des activités d'éveil pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle ateliers d'animation, ateliers avec des intervenants extérieurs (arts plastique, motricité, musique etc...).
- > L'animatrice du RAM continue à se former et à s'informer en participant à différentes réunions (CAF, inter-RAM, MDSI...) dans le respect des besoins du RAM afin d'assurer la continuité du service public.

• Quelques données pour 2021 :



- Le RAM propose à l'ensemble des assistantes maternelles et gardes à domicile en activité sur le territoire des ateliers d'éveil (musique, arts plastiques, autour du livre, motricité, motricité douce et sensorielles, mouvement et danse, yoga, terre, éveil à l'environnement extérieur) : chaque semaine 4 créneaux de 1.5 heure, (hors période de vacances scolaires).

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 033-243301355-20220414-2022_99-DE

- > 46 assistantes maternelles différentes organisées aux rencontres,
- > 23 assistantes maternelles différentes en moyenne chaque mois

- 1 fête du RAM en juin
- 1 fête de fin d'année en décembre
- 1 réunion de rentrée pour les assistantes maternelles

• le RAM assure une permanence une fois par semaine en horaire tardif (19h) et une fois par mois le samedi matin, permettant ainsi aux familles et professionnels de pouvoir plus facilement avoir accès à ce service.

• Le RAM fait partie intégrante de la politique petite enfance :

- > L'animatrice participe au suivi des familles refusées suite à la commission d'attribution des places en crèche.
- > L'animatrice construit, propose et met en œuvre des projets transversaux entre les assistantes maternelles, les EAJE et les ALSH.
- > Les modalités d'intégration et de participation du Ram dans les instances locales de coordination de la politique enfance et jeunesse : lors du bilan interinstitutionnel (dans le cadre du CEJ) qui rassemble l'ensemble des acteurs petite enfance des communes. L'animatrice du RAM y participe aux côtés des élus, des directrices des multi-accueils, de la conseillère territoriale CAF ainsi que le médecin de la PMI.

Enfance et jeunesse

Organisation des Accueils collectifs de mineurs sur le territoire :

COMMUNE	ASSOCIATION	PUBLIC
Bonnetan	FRANCAS	3/11 ans
Camarsac	UFCV	3/11ans
Carignan de Bordeaux	FRANCAS	3/11ans
Fargues Saint Hilaire	UFCV	3/11ans 11/14ans 14 et plus
Pompignac	FRANCAS	3/11 ans
Tresses	FRANCAS	3/11ans 11/14ans

En 2021, pour répondre aux demandes des familles, les élus ont souhaité mettre en place un nouveau dispositif ALSH sur la commune de Pompignac. Organisé par l'association les Francas de la Gironde, l'accueil des enfants a débuté en juillet 2021.

En 2021, les élus ont révisé la tarification des ALSH au profit d'une tarification aux taux d'effort et ce pour l'ensemble des structures. Dont la mise en place a été effective au 1er septembre 2021.

Les Accueils de Loisirs, au nombre de six, accueillent les enfants les mercredis, les petites et grandes vacances.

- > Dans un souci de continuité de service public, il y a toujours un centre ouvert tout au long de l'année (en période creuse comme Noël par exemple ou pour les ponts)

La mise en place du projet éducatif territorial communautaire (outil de la politique jeunesse) s'incluant dans les grands axes du projet éducatif local permet d'étendre la cohérence entre l'ensemble des partenaires.

Sont associées à ce projet de territoire les actions soutenues par la collectivité comme :

- Les actions menées dans le cadre de l'organisation de l'école multisports et des vacances sportives :
 - > Tam Tam qui accueille 121 enfants (Sallebœuf et Pompignac) soit 57% d'évolution depuis 2019.
 - > Le CAC qui accueille 120 enfants (Carignan de Bordeaux).
- Le Club nature Gironde qui intervient dans tous les accueils de loisirs de la communauté de communes et développe ainsi des projets de sensibilisation aux notions essentielles de développement durable.
- La ludothèque Terres de jeu qui est un partenaire présent aussi bien dans les projets menés par les structures petite enfance, mais aussi ceux liés à l'enfance et à la jeunesse.

Les 11/14 ans :

2 structures accueillent ce public, sur les communes de Tresses et Fargues Saint Hilaire, pour un total de 30 places.

> La casa de la Frayse à Fargues Saint Hilaire organisée par l'UFCV (les mercredis toute la journée, et vendredi après midi et l'ensemble des vacances scolaires).

ACTIONS SOCIALES

Le portage de repas à domicile :

• Une tarification au taux d'effort. Le taux d'effort est un % appliqué aux revenus. Pour 2021 celui-ci a été de 0.41%. Le prix plancher (le prix minimum de la participation des bénéficiaires) est de 2€, et le prix plafond est de 7.18€ (le prix maximum payé par les bénéficiaires). Le coût du repas est de 9.18€. Le % appliqué, ainsi que la participation minimum ou maximum pourra évoluer au regard de l'évolution des coûts de la prestation.

• Le service est assuré aujourd'hui par l'association des Coteaux de Bordeaux avec laquelle le CIAS travaille en étroite collaboration tant sur la qualité du service rendu,. Tous les ans, un questionnaire de satisfaction est transmis aux bénéficiaires et au CIAS et les résultats sont communiqués au CIAS. Cela permet de mener les ajustements nécessaires à la qualité du service et de maintenir une transparence. Des dégustations à l'aveugle ont lieu avec les membres de CIAS

> Un accueil à Tresses (uniquement pendant

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 033-243301355-20220414-2022_99-DE

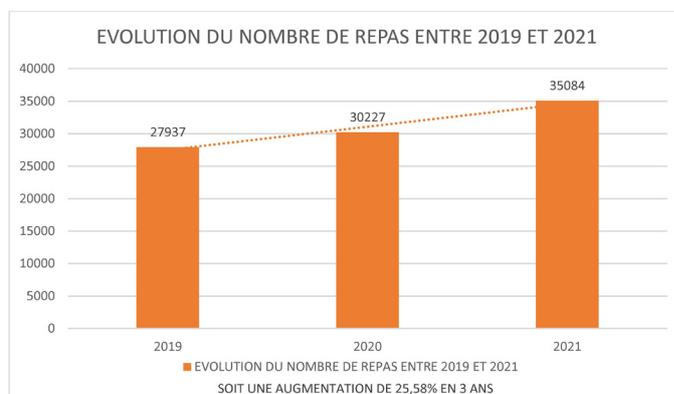
Les orientations spécifiques sont :

- > Impliquer et accompagner les jeunes à la mise en place de projets
- > Développer des actions de loisirs ou autres comme la prévention, menées par et avec les jeunes, et favoriser leur investissement. Dans le cadre d'actions de loisirs, les jeunes ayant participé à la mise en place de projet, seront prioritaires pour avoir accès aux actions de loisirs.

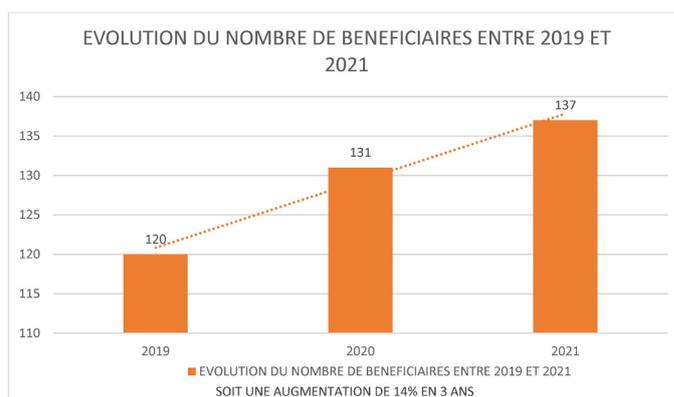
Les 14 ans et plus : L'Espace Jeunes

Les orientations spécifiques sont :

- > Retravailler le projet politique autour de la jeunesse sur le territoire.
- > Mener des projets de prévention
- > Valoriser le travail d'un animateur autour d'un projet action jeunesse avec un triple objectif :
 - L'orientation de ceux-ci vers les structures dans différentes communes au regard de leurs besoins
 - La mobilisation des jeunes sur des actions d'animations locales ou de projets ponctuels
 - L'accompagnement des jeunes dans l'intégration de la vie de leur commune
 - Accompagner les jeunes vers de l'insertion en lien étroit avec la mission locale



• Cette évolution suit la courbe démographique nationale avec de plus en plus de personnes vieillissantes sur le territoire. En 2021, le solde naturel en France est négatif pour la première fois (plus de décès que de naissances).



Opération pour l'Habitation des Personnes Âgées ou Dépendantes (OHPAD) de la communauté de communes dans le cadre du maintien à domicile pour les 65 ans et plus ainsi que pour les personnes porteuses de handicap reconnu à 50% par la MDPH :

L'OHPAD est géré directement par le CIAS :

- Les personnes sont reçues directement au siège de la communauté de communes pour mettre en place un dossier complet et dossier unique SOLIHA.
- SOLIHA envoi des dossiers au CIAS.
- Les subventions accordées par le CIAS sont évaluées par une commission.
- Ces subventions s'ajoutent aux autres financements de SOLIHA et permettent de répondre au mieux aux besoins des financements des familles « modestes » ou très « modestes » selon les plafonds de l'ANAH

Les relations entre les différents partenaires permettent aujourd'hui à ce dispositif de remplir sa mission d'aide au maintien à domicile.

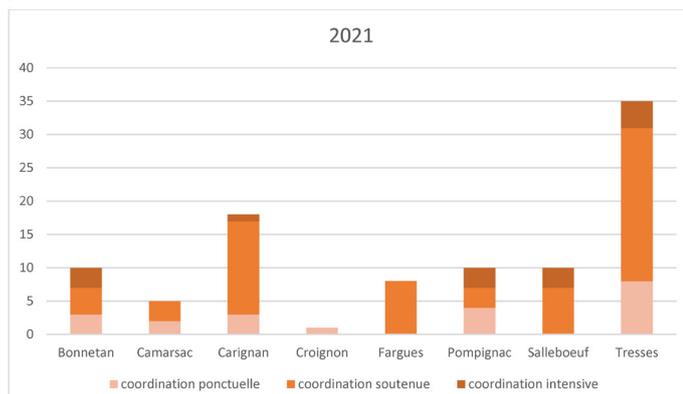
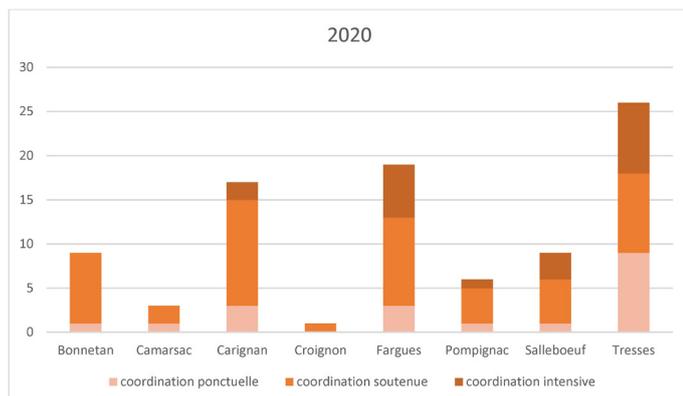
En 2019, 4 dossiers ont été subventionnés par le CIAS pour un montant de 10 076.22 €.

En 2021, un dossier a pu être traité pour un montant de 4 218€. Ce retard est dû à la période COVID.

Le Centre Local d'Insertion et de Coordination, pour les 60 ans et + :

- Le CLIC assure l'information, le suivi des personnes lorsque celles-ci ont besoin d'accompagnement.

le CIAS travaille avec le CLIC, avec un travailleur social qui agit sur le territoire tant sur des visites, des suivis, pour du conseil ou des dossiers plus importants.



Afin qu'un lien soit réalisé entre les CCAS et les personnes suivies par le CLIC, la création d'une commission de personnes référentes des CCAS soit les Vice-Présidents (n°CIAS/2020/16) :

Titulaires

- Marie Jeanne MARTEAU - Camarsac
- Elisabeth NARCISSO - Fargues Saint Hilaire
- Françoise JUGE - Pompignac
- Anthony BROUARD - Carignan de Bordeaux
- Catherine GAUTHIER - Salleboeuf
- Valérie DEYTS - Croignon
- Roselyne DIEZ - Tresses
- Christian RAYNAL

Suppléants :

- Cathy LAGEYRE
- Mme GARCIA
- Marie LASSALE SAINT CHRISTAU

Le Transport de proximité ou Transport à la demande :

Ce transport a pour but de faciliter les déplacements en milieu médical, lieux fléchés sur le dépliant, mais aussi à l'intérieur de la Communauté de communes, de pourvoir rompre l'isolement et d'amener les personnes à leur Club, chez des amis, chez le coiffeur...

Il ne s'agit pas d'une ligne régulière, ni d'une ligne permettant d'assurer les trajets quotidiens domicile-travail, ni d'un moyen de substitution au déplacement médicalisé.

Pour les personnes en précarité, un tarif solidaire est appliqué.

Les inscriptions se font au CIAS de la Communauté de communes, 8 rue Newton : 05 57 34 26 37

Les publics concernés :

- Les personnes à mobilité réduite,
- Les personnes âgées de plus de 75 ans ou en perte d'autonomie,
- Les personnes sans autonomie de déplacement,
- Le public en insertion,
- Le public en situation de précarité.

Les destinations usuelles :

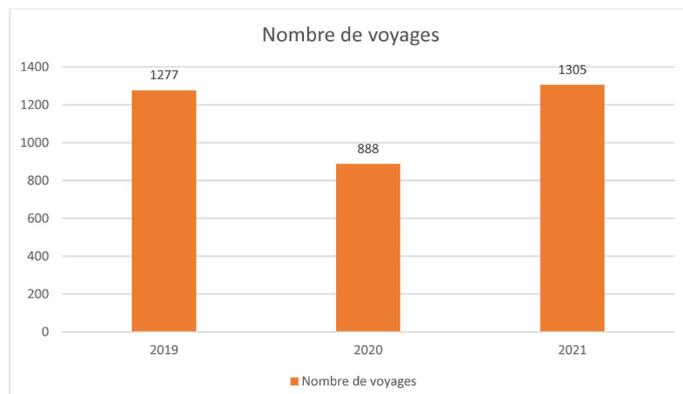
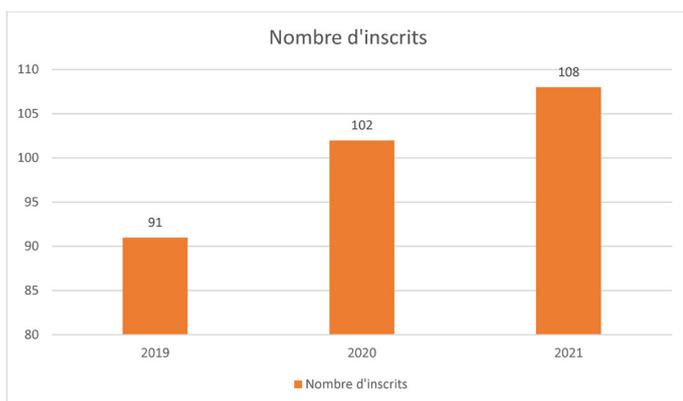
- Toutes destinations dans la communauté de communes,
- Vers les lignes TransGironde ou la Station de tram Dravemont-Ligne A,
- En dehors de la Communauté de communes :
 - Saint Germain du Puch pour les médecins généralistes et dentistes,
 - Créon : MDSI, épicerie solidaire,
 - Floirac : MDSI, Point Relais CAF,
 - Cenon : Pôle emploi, Mission Locale, Restos du cœur, secours populaire, Emmaüs,
 - Lormont : Pôle territorial de Solidarité des Hauts de Garonne.

Les destinations médicales :

- Bordeaux : CHU Pellegrin, Tripode, Institut Bergonié, Clinique ophtalmologique, Centre de surdité,
- Cenon : Médecins spécialistes, Imagerie Médicale Rive Droite,
- Lormont : Polyclinique rive droite,
- Pessac : CHU Haut-Lévêque.
- Libourne : CHU, Cliniques et spécialistes.

Un trajet coûte en moyenne pour les destinations les plus proches entre 35 € et 40 €, et les destinations les plus éloignées entre 55€ et 90 €.

Sur l'ensemble des trajets les personnes participent en moyenne à hauteur de 1.91€ par voyage.

**Collaboration avec « Ma Commune Ma Santé » :**

Permanences au siège du CIAS (CDC) :

Aide à la recherche d'une mutuelle Santé économique et profiter d'une meilleure couverture sur RDV : 06 35 78 58 58

- Retour à une couverture de santé pour vous et vos proches
- Une couverture santé pour tous
- Tarifs collectifs négociés avec plusieurs mutuelles générant une réelle économie sur vos cotisations actuelles
- Accessible à tous
- Un accompagnement dans vos démarches

Bilan :

7 matinées de permanence

Soit 19 entretiens au total

Une quinzaine de demandes par téléphone ou mail

La moyenne d'économie tourne entre 27 et 33€/mois avec 10€ pour la plus basse et 53€ pour la plus haute

La grande majorité des personnes reçues sont de Tresses.

CULTURE

La communauté de communes a tout fait pour assurer la programmation en s'adaptant au rythme des autorisations et jauges à respecter.



Avec 3 concerts :
Carignan-de-Bordeaux,
Camarsac,
Bonnetan

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301355-20220414-2022_99-DE



21 } CONCERTS ET SPECTACLES



Automne Musical DES COTEAUX BORDELAIS

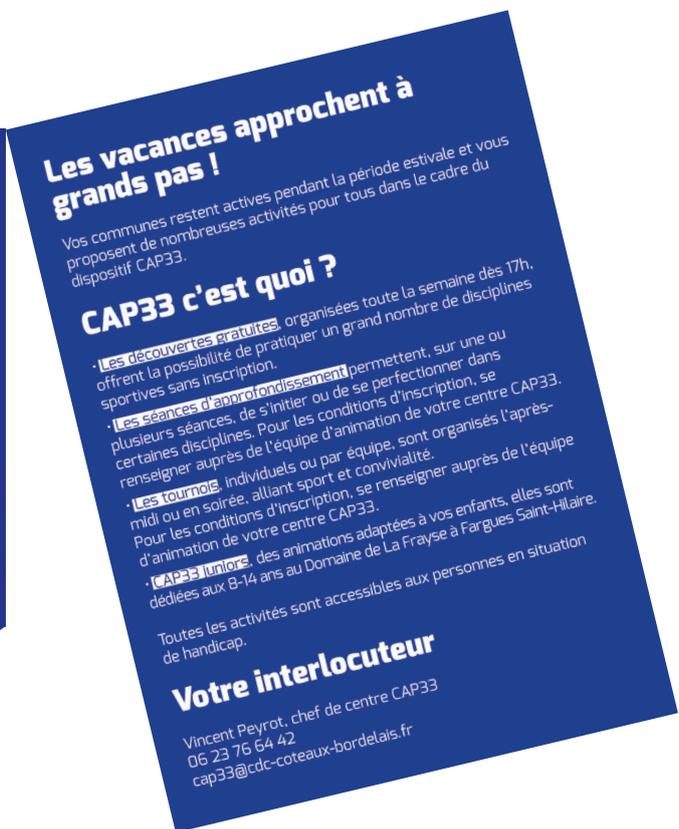
Avec 9 concerts :
Croignon,
Camarsac,
Carignan-de-Bordeaux,
Bonnetan,
Tresses,
Fargues-St-Hilaire,
Salleboeuf,
Pompignac



Avec 9 concerts
à Salleboeuf



- Camarsac,
- 2 parcours à pied
- 2 parcours à vélo
- 1 parcours VTT
- 1 parcours vélo enfants



Un programme de plus de 20 disciplines avec du sport sous toutes ses formes : collectif, de raquette, remise en forme ou encore des activités artistiques.

3 formules

- les découvertes gratuites : organisées toute la semaine, elles offrent la possibilité de pratiquer un grand nombre de disciplines sportives,

- les séances d'approfondissement : elles permettent, sur plusieurs séances, de s'initier ou de se perfectionner dans certaines disciplines,

- les tournois : organisés en après-midi ou en soirée, ils permettent de combiner sport et convivialité individuellement ou par équipes.

Et pour la deuxième fois sur le territoire, la présence d'un CAP33 Juniors au Domaine de la Frayse.

COMMUNICATION

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 033-243301355-20220414-2022_99-DE

Un nouveau site web a été mis en place au mois de septembre 2021. Pensé pour faciliter l'expérience de l'utilisateur, ce nouvel outil se veut à la fois moderne, pratique et fluide. Les essentiels sont notamment présents sur la page d'accueil avec des actualités, des accès rapides et les incontournables publications et événements à venir.

1 500 visites sur le nouveau site entre le 1er septembre et le 31 décembre 2021
www.coteaux-bordelais.fr



SIGNALÉTIQUE



PRINT



ÉCRITURE



WEB

1 433 abonnés
à la page Facebook

Création des dépliants, affiches, flyers, carte de vœux, plaquettes et magazines, gazettes...



ANNEXES

-> Ventilation par communes des dépenses initiées par la communauté de communes

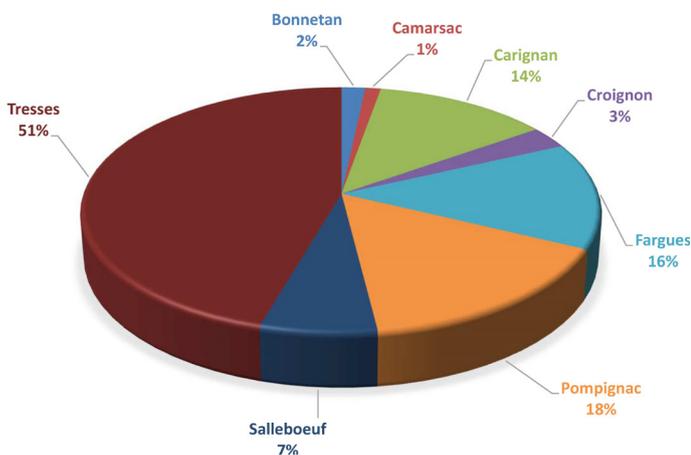
La loi du 16 décembre 2010 fait désormais obligation à la Communauté de communes de présenter une ventilation des dépenses des compétences importantes par commune.

Cet exercice présente de nombreuses incohérences. Il entre en contradiction avec la volonté du Législateur de mutualiser et d'agréger les actions, sans saupoudrage et juxtaposition. Cet exercice ne permet pas de présenter la réalité de la mise en œuvre des compétences qu'il s'agisse des dépenses de fonctionnement ou d'investissement.

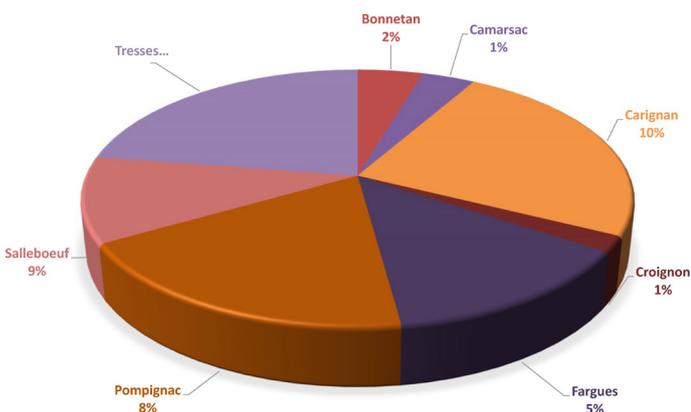
Quelle cohérence y aurait-il de présenter les dépenses du siège administratif comme des dépenses communautaires engagées sur la commune de Tresses ou celle de la Fête de la musique comme des dépenses sur la commune de Salleboeuf...

Vous trouverez ci-dessous quelques indicateurs chiffrés à interpréter avec beaucoup de précautions.

Impôts entreprises 2021 : 3,139 K€



Impôts ménages 2021 : 282 497€



Population : 20 389 habitants
(DGF 2021)

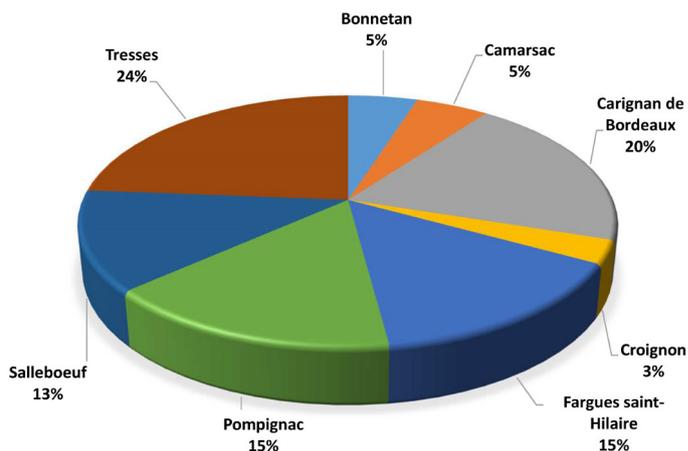
Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

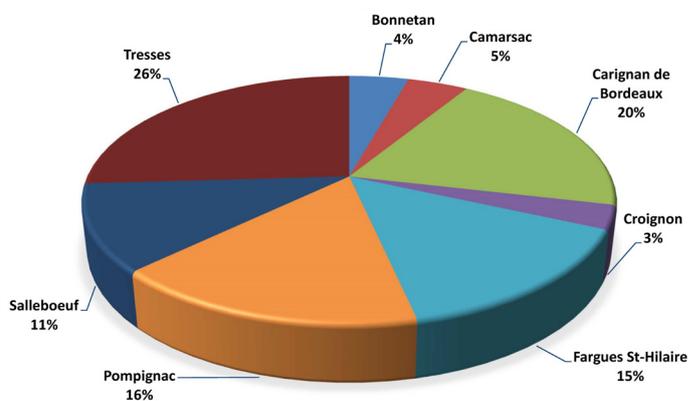
Affiché le

SLOW

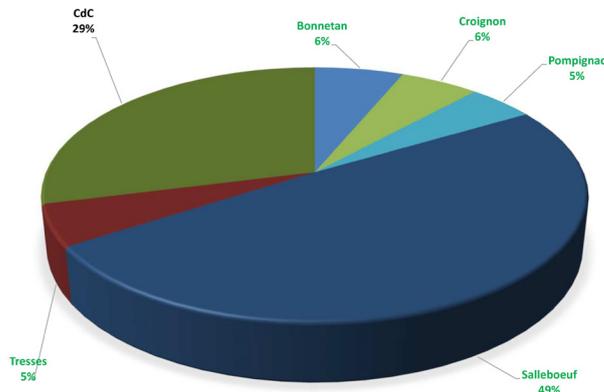
ID : 033-243301355-20220414-2022_99-DE



TEOM 2021 : 2,226 millions d'€

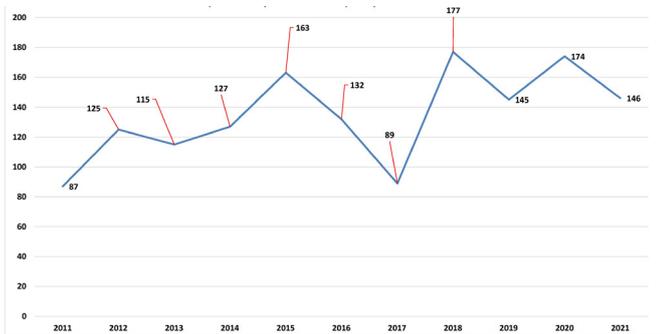


Voirie investissement 2021 : 1,185 millions d'€

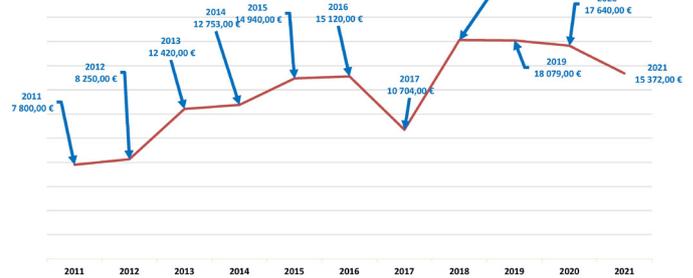




→ **Frelons asiatiques**
Destruction de 1 480 nids entre 2011 et 2021
(soit une moyenne de 135 nids par an)



→ **Coût annuel destruction de nids de frelons asiatiques entre 2011 et 2021**
(soit une moyenne de 13 745€ par an)



Depuis quelques années et même si des efforts ont été faits pour améliorer la mise en place de nombreux pièges, les études mettent en évidence que la sélectivité des pièges n'est pas une méthode efficace : certains pièges massacrent un grand nombre d'insectes sans

affecter les populations de frelons asiatiques. La destruction des colonies reste la méthode la plus efficace pour éliminer les populations de frelon asiatique. C'est pourquoi la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » fait appel à des professionnels.



Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 033-243301355-20220414-2022_99-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **LES COTEAUX BORDELAIS**

www.coteaux-bordelais.fr

contact@cdc-coteaux-bordelais.fr

Facebook :

Communauté de communes Les Coteaux Bordelais

